



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

14 juin 2015
Local DKN-2413
17h30 à

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
5. Vice-président aux finances
 - A. Grand Maillet
 - B. La Dissidence
6. Vice-présidente aux affaires académiques
 - A. Guide académique
 - B. Concours de plaidoirie
 - C. Centre de mentorat – Point d'information
7. Vice-président aux affaires professionnelles
 - A. Commandites
8. Vice-présidente aux communications
 - A. Site internet
9. Vice-président aux affaires internes
 - A. Calendrier évènements de l'AED
 - B. Conseil consultatif : Mise au point comités
 - C. Conseil consultatif : Technicalités
 - D. Soirée des comités
 - E. Comités et organismes caritatifs
 - F. Remplacement membre comité GRAAL
 - G. Remaniement postes comité du Tournoi des Maîtres
10. Vice-présidente aux affaires externes
11. Vice-président aux affaires socioculturelles
12. Varia
13. Fermeture



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Étaient présents

Membre de l'AED

Christophe Tassé
Philippe St-Hilaire
Gabriel Caire
William Bérubé
Francis Paradis
Andréane Baribeau
Véronique Bolduc

Président
Vice-président aux finances
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Vice-présidente aux communications

Étaient absents

Membre de l'AED

Marie-Philippe Lavoie
Sarah-Michelle Pigeon

Vice-présidente aux affaires externes
Vice-présidente aux affaires sportives

1. Ouverture

Andréane propose l'ouverture à 17h30 appuyée par William Bérubé.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Francis propose l'adoption de l'ordre du jour.
Andréane appuie.

3. Adoption des PV antérieurs

Caduc.

4. Présidence

Caduc.

5. Vice-président aux finances

A. Grand Maillet

Philippe mentionne que le financement pour le Grand Maillet pourra être progressif en ce sens qu'il s'effectue en plusieurs versements puisque les dépenses concernent principalement la salle, le traiteur, etc.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Andréane propose de mettre des limites pour pas que l'AED n'accorde un financement qui pourrait être éternellement renouvelé. Philippe répond qu'on doit simplement y aller prudemment en ce qui a trait à cette commandite.

B. La Dissidence

Christophe annonce que le chèque de 4000\$ qui a été fait au café La Dissidence n'est plus valide car les signataires du compte du café ont changé. Ils ne feront pas le chèque pour l'AED tout de suite car ils ne pourront pas commencer leur année autrement faute de fonds pour acheter des biens en inventaire.

William indique qu'un travail a été fait avec Carol-Ann Racine, la VP finances de La Dissidence. Ensemble, ils ont monté un fichier d'inventaire qui pourra s'ajuster en cours d'année aux changements en stock et en prix de fournisseurs. Relativement à la dissidence pour l'année 2015-2016, les eaux sont troubles, mais nous avons un bon capitaine et ça va être bien géré selon William.

6. Vice-présidente aux affaires académiques

A. Guide académique

Andréane indique que l'on repense le guide, et qu'il faut notamment mettre à jour les préalables pour chacun des cours.

Andréane indique qu'il y a eu des incidents dans le passé et que la faculté souhaite se dissocier complètement de l'AED en ce qui a trait au guide académique. Andréane va donc préciser dans l'introduction que c'est un document non officiel et que c'est un document qui provient de l'AED et a mis la formulation au goût de Charles-Emmanuel Côté, le vice-doyen au premier cycle. La faculté veut se dissocier complètement du guide de l'AED. Gabriel s'informe de la possibilité de simplement diffuser les documents officiels à grande échelle via les canaux de l'AED. William répond que Charles-Emmanuel Côté veut tracer une ligne entre l'AED et la faculté, donc si on diffuse les documents de la faculté, ça peut se revirer contre l'AED.

B. Concours de Plaidoirie

En ce qui a trait aux concours de plaidoirie, Andréane indique qu'on n'embarque pas dans le concours de plaidoirie cette année. La faculté trouve entre autre que ça interfère avec le cours "tribunal école". On misera plutôt sur un concours oratoire, des commanditaires sont



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

d'ailleurs déjà intéressés. Aussi, on ne veut pas que les activités aient leur finale tous en même temps. La finale sera probablement à la fin mars.

Christophe s'interroge sur l'opportunité de faire deux soirées vu la quantité d'étudiant intéressés par la soirée éloquences et concours oratoires.

William indique que le comité des débats Face-à-Face organise déjà la soirée d'éloquence dès septembre. Il suggère qu'Andréane place sa date de concours oratoire en janvier, comme ça les nouveaux se donnent une idée de l'activité, et s'ils veulent y participer en janvier ce serait l'idéal que les dates soient décollées.

Andréane dit que la date du concours oratoire n'était pas idéale l'an dernier et qu'il y a moyen de faire les deux soirées si elle travaille de pair avec le comité des débats

C. Centre de mentorat : point d'information

Andréane indique qu'il y a beaucoup de collaboration avec Geneviève Motard, qui est d'ailleurs très accessible.

Les mentors ont été choisis (5) : Emmanuelle Cloutier, Laurence Béland-Cousineau, William Matte, Joel Turgeon, Jean-Simon Castonguay. Valérie Langlois est la chef mentor.

Christophe s'informe sur la rémunération. Andréane répond qu'il faut que chaque personne remplisse une fiche qui fait en sorte que s'il y a plus de difficultés, la Faculté peut intervenir plus directement. Elle rappelle qu'il y a un 2h de permanence et un 3h de répondre aux courriels et remplir les fiches. Lise Braie veut rencontrer les mentors et leur faire signer un contrat de travail avec la Faculté.

7. Vice-président aux affaires professionnelles

A. Commandites

Francis rappelle qu'il a vendu les pages 800\$ par commanditaire pour le guide carrière et présente son document qui présente l'ensemble des commandites promises, reçues et à recevoir.

Philippe demande c'est quoi la différence entre le guide carrière et le document pour la course aux stages. Francis répond que c'est un document qui a une plus grande diffusion. Il dit qu'il en commandera moins cette année, étant donné qu'il en reste encore de cette année dans le local de l'AED. Il suggère qu'avec le nouveau site internet, on pourra diffuser plus facilement le guide relativement à la course aux stages.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Au niveau des Wine-Meetings, les prix ont été augmentés par cabinet en raison de la forte demande et du succès des éditions de l'an dernier.

La journée carrière est l'item le plus payant au niveau des commandites. Il vend la présence 500,00\$ par cabinet. Il s'attend à d'importantes retombées cette année

Le cabinet McMillan s'est déjà montré intéressé pour le document d'information relativement à la course aux stages et au guide carrière.

Francis rappelle qu'il a que des réponses brèves et que c'est pas complet pour le moment.

En ce qui a trait aux cocktails de recrutement du cabinet McCarthy, tout est à la charge du cabinet, donc on n'a pas d'entrée d'argent pour cela. On leur envoie la facture pour le permis d'alcool.

Philippe rappelle qu'il faut faire attention de ne pas doubler le permis d'alcool. Il est arrivé dans le passé que le traiteur allait chercher le permis d'alcool et l'AED allait en chercher un aussi.

Cocktail AED et comités, les seuls intéressés en ce moment c'est McMillan. Ils paient 100,00\$ pour envoyer des articles promotionnels, et c'est la même politique pour tous les articles promotionnels.

Concours oratoire, encore commandité par Davies cette année.

Langlois Kronström Desjardins veut commanditer le concours oratoire de première année.

Droit de premier refus c'est le 25 juillet pour les commandites.

Aucun commanditaire ne s'est montré intéressé pour financer la distribution de codes civils pour les nouveaux admis.

Andréane dit qu'il y a 2 ans, BLG a donné un montant pour qu'on achète des Codes civils et qu'on mette des collants. L'an dernier, c'était une entente avec maison d'édition. Une a dit oui et a spécifié qu'elle ne recommencerait probablement pas. Elle précise que s'il n'y avait pas de commandite, elle essaierait avec maisons d'édition, mais si ça fonctionne pas, elle rappelle qu'il y a des tribunaux administratifs et autres sources juridiques autres que les cabinets de droit des affaires qui sont intéressés dans une offre de visibilité au sein de l'AED. Andréane demande s'il est possible d'envoyer un autre courriel qui revoie à la baisse le prix de la commandite CCQ. Francis répond que de toutes façons, après la période de premier



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

refus, il va envoyer un courriel qui va annoncer ce qu'il reste à commanditer, et qu'il l'annoncera à ce moment.

Le bubble-football commandité par Davies sera au programme cette année aussi

Mur de l'AED, site internet et AEDiffusion, pas de commandite à l'horizon.

Total en date du 14 juin 2015 : 23,350.00\$ de factures à envoyer.

Christophe demande s'il est possible d'envoyer les factures immédiatement.

Francis répond que non car, c'est problématique est que s'il y a des changements dans les demandes après la date de premier refus, il risque d'être trop tard pour modifier (ex: guide carrière).

On va d'ailleurs mettre les factures plus uniformes.

Philippe indique à Francis que l'ensemble de l'association voudrait qu'on se penche sur le contrat du centre de développement professionnel.

Huis clos proposé par Francis, appuyé par Christophe,
Proposition adoptée à l'unanimité.

Levée du huis-clos proposée par Andréane appuyée par Francis.

8. Vice-présidente aux communications

A. Site internet

Véronique mentionne que ce sont les mêmes critères que discuté lors du dernier CE. Elle n'a toujours pas les soumissions, mais s'attend à les avoir la semaine prochaine. Jusqu'à maintenant, ça tourne autour de 1300,00\$ plus 25,00\$ par mois en se basant sur les chiffres et contraintes de l'an dernier. Elle veut un budget prévisionnel 1300,00\$ pour être prête à l'autonome et pouvoir envoyer ses soumissions. Elle propose donc un budget de 1300,00\$ pour négocier un site internet au cours de l'été, afin que le site soit prêt au retour de l'été.

Francis demande plus de précisions sur les critères demandés et sur l'utilisation qui sera faite du 1300,00\$.

Véronique répond qu'il y a plusieurs critères à prendre en compte, dont le nombre d'onglets et le temps nécessaire pour écrire les lignes de code pour le site internet. Le montant lui donne une marge de manœuvre pour négocier le site qui répond le mieux aux besoins de l'AED.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe présente un exemple de site internet qui intègre un calendrier pour suivre les événements. Le conseil exécutif convient que c'est nécessaire dans le nouveau site internet.

Véronique propose donc un budget de 1300\$ pour faire le site internet de l'AED.

Andréane appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

9. Vice-président aux affaires internes

A. Calendrier événements AED

William montre l'agenda qu'il a créé. Le but est de travailler avec le nouveau site internet de l'AED. Il y a certaines activités de déjà barré, dont les activités d'accueil et d'intégrations, la soirée des comités, le Tournoi des maîtres. Si tout le monde sont d'accord on va pouvoir interagir sur le calendrier. C'est sur cette plateforme qu'on va travailler au niveau des dates le 20 juin. On peut aussi constater que le troisième jeudi du midi de chaque mois est bloqué pour une assemblée spéciale. Véronique pense que ça serait mieux le mardi ou le mercredi que le Jeudi. C'est une journée par mois et c'est flottant donc il sera possible de s'ajuster en cours d'année. C'est sur ce calendrier là que les comités vont choisir leur date. Il y a juste le 4 Février qui est déjà bloqué pour le défilé de mode parce que le Grand Salon était difficilement réservable et qu'on a eu un accord avec la CADEUL. Christophe demande si c'est possible d'indiquer que les dates avant les examens ne sont pas souhaitables. William répond que ce n'est pas nécessaire puisque les semaines d'examen seront clairement indiquées sur le calendrier.

William demande si l'exécutif a des dates à réserver.

Andréane veut réserver la date du concours de la plaidoirie de l'AED: Normalement c'est en mars, et en mars c'est la course aux stages, et c'est souvent les mêmes personnes qui participent à ces deux événements. William demande si Andréane veut un jeudi soir ou un autre soir, puisque les jeudis sont plus en demande en raison des partys de financement. Christophe rappelle que mettre l'évènement le jeudi aide à contourner le nombre de partys et aide à assurer un plus fort engouement pour les autres événements. Véronique rappelle que de toutes façons, rien n'empêche un comité ou Gabriel de tenir un party directement après le concours de plaidoirie.

On bloque un mardi et un jeudi, à confirmer suite aux nouvelles des dates de la course au stage.

B. Conseil Consultatif : mise au point comités:

William demande s'il y a des questions relativement aux informations reçues des comités. Véronique indique qu'elle aimerait savoir ce que les comités ont eu versus ce qu'ils ont demandé l'an dernier. Christophe propose de faire une fiche indiquant combien de gens



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

participent à l'événement et le montant qu'ils ont eu l'an passé. Philippe va s'arranger pour que ce soit facile de faire des comparatifs avec les informations qu'il a, mais il n'a pas encore toutes les informations. Christophe rappelle qu'il est important de ne pas donner de grosses sommes pour des comités qui n'atteignent qu'un petit nombre d'étudiants.

William ajoute en terminant que le comité du théâtre n'a toujours pas remis son projet initial. On peut prévoir que le festival de droit va demander les deux premières semaines de novembre. Il demande si on place le festival dans le mois de novembre malgré le fait que ce soit le mois de la carrière. On conclut que ce n'est pas un problème.

Will indique qu'on a nos comités qui font partie intégrante de l'association, comme le GRAAL, le festival de droit et cie. Cette année encore, on a le BIJ, ASF et le comité ProBono section ULaval qui demandent des commandites. William a demandé d'avoir des demandes de commandites et demande si on traite ces demandes sur un budget à part des autres comités ou si c'est dans le même que les comités. Chris indique que ça n'a pas d'importance, mais qu'on peut quand même considérer les sommes données comme une commandite.

C. Conseil Consultatif : Technicalités

William mentionne que l'AED a 2 possibilités pour les rencontres de demandes de commandite : Soit on procède comme l'an dernier avec des rencontres individuelles, ou encore on procède avec une assemblée. Il trouve que le principe d'assemblée sera plus transparent mais il y a un risque que ce soit difficile de conserver le décorum. Il suggère que l'on confie le mandat de la gestion de l'assemblée au comité de la charte par souci d'impartialité et de transparence. William veut qu'il y a est de la distance entre la gestion de l'assemblée et l'AED.

Christophe répond qu'il comprend que ce soit une assemblée au sens des règlements généraux, mais les gens viennent voir l'AED et demandent leur financement à l'AED. Il ne comprend pas pourquoi on devrait inclure tous les autres comités dans le processus décisionnel. Selon lui, ça risque de causer de la confusion et rallonger la journée de manière abusive.

William rappelle que le conseil consultatif est une instance décisionnelle à part entière selon les règlements généraux et donc que tous les comités doivent avoir leur droit de parole. Il rappelle qu'un tel fonctionnement pourrait permettre d'améliorer la communication et la coopération entre les comités.

Francis indique qu'il ne pense pas que ce soit gérable sous cette formule, et que les participants au conseil consultatif vont se tanner d'attendre là-bas.

Andréane rappelle qu'il est important de respecter les règlements généraux, et que nos règlements prévoient une assemblée décisionnelle. Elle indique que le président d'assemblée



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

n'a pas plus de pouvoirs que l'AED sur l'attribution des commandites et qu'on communique quand même entre l'AED et les comités.

Christophe pense que ce n'est pas intéressant pour quelqu'un d'attendre que le conseil consultatif se passe toute une journée de temps.

Gabriel pense que la formule peut demeurer ouverte aux membres de l'association et simple à gérer en procédant de la même manière que l'an dernier.

William mentionne que si l'on procède de la sorte, on ne peut pas appeler ça un conseil consultatif.

Chris mentionne qu'à son avis, la formule de conseil consultatif telle que formulée dans les règlements généraux est désuète et qu'il serait contre-productif de procéder de la sorte.

Andréane tient à souligner que ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord avec les règlements généraux qu'on doit refuser de les respecter.

Lectures des articles pertinents des règlements généraux

Christophe répond que ce que l'on va faire le 20 juin, ce ne sera pas un conseil consultatif.

William propose de prendre la décision de faire un conseil exécutif qui fonctionne de la même façon, sans l'appeler « conseil consultatif », pour ne pas arriver en contradiction avec les règlements généraux.

Chris mentionne qu'à la lecture des articles des règlements généraux, il est clair que la formule « conseil consultatif » est plus appropriée pour une rencontre ponctuelle pendant la session que pour la demande de commandites à l'été.

Francis souligne que si on veut respecter la formule du conseil consultatif, c'est raté parce qu'on n'a pas envoyé d'avis de convocation et qu'on n'a pas soumis de questions au Conseil Consultatif. Ce dernier n'a aucun pouvoir décisionnel, il peut simplement recommander et on doit emmener le tout au Conseil Exécutif.

William suggère de choisir une méthode temporaire pour cette année, et de déléguer au comité de la Charte la refonte de cette section des Règlements Généraux pour que ça reflète la réalité.

Christophe propose que se tienne samedi le 20 juin que la rencontre générale de demandes auprès de l'AED.

Appuyée par Gabriel.

Opposition par William.

William demande ce que sera la forme de ce conseil.

Gabriel répond qu'on donne une heure à chaque comité et que c'est ouvert à tous.

Christophe indique que le début sera à 8h00, les comités seront invités pour une durée de 10 minutes flexibles soit avec 5 minutes entre chaque comité.

Pour : tous

Abstention : Andréane.

William demande si l'on prévoit un budget nourriture et breuvages comme l'an dernier

Gabriel propose qu'on s'apporte un lunch et qu'étant donné que leur donne une heure précise de rendez-vous, il n'est pas nécessaire qu'on serve de nourriture ou breuvages.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

William demande comment déterminer l'ordre de passage des comités lors de cette rencontre. L'ordre de passage sera déterminé aléatoirement plus tard.

D. Soirée des comités

William indique qu'il y a eu un petit problème. Il a fait une réservation qui était prévisionnelle sans qu'il ne s'en aperçoive, alors on a perdu la réservation. Il a envoyé un courriel hier pour voir si c'est libre. Si ça ne l'est pas, il a pensé faire la soirée dans le hall au 2e étage du DKN, mais on préfère l'atrium.

E. Comités et organismes caritatifs

William indique que l'an dernier, il y avait une règle selon laquelle un comité qui faisait un don à un organisme caritatif devait redonner le même montant à l'AED par la suite. Cette année, il y a le défilé de mode qui a proposé de donner une partie des recettes selon leurs moyens à Mira. Il a dit à la présidente qu'il ne pouvait pas garantir que ça allait passer. Christophe rappelle qu'il s'agit d'un événement qu'on subventionne, que les gens paient pour y aller et que là ils paieraient encore plus cher pour faire un don à Mira, et c'est là que se trouve la polémique.

F. Remplacement membre comité GRAAL

William indique que ce point est un remaniement conforme à l'article 86 des règlements généraux de l'AED.

Le conseil exécutif prend acte de la démission d'Alexis Domange au poste de membre dans le comité GRAAL.

Le comité a recommandé : Mathieu Vézina, seul à s'être présenté

Francis propose d'approuver la résolution du comité GRAAL

Andréane appuie la proposition

Adopté à l'unanimité unanime.

G. Remaniement postes comité du Tournoi des Maîtres

William indique que ce point est un remaniement conforme à l'article 86 des règlements généraux de l'AED.

Le CE prend acte de la démission de Laurence Taschereau au poste de présidente, de Joël Turgeon au poste de VP finances et Carl Boulva au poste de membre.

William propose d'appuyer en bloc les nominations de Laurence Taschereau au poste de membre, de Carl Boulva au poste de VP Finances et Joël Turgeon au poste de président.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Andréane appuie
Adoptée à l'unanimité.

10. Vice présidente aux affaires externe

Caduc

11. Vice président aux affaires socioculturelles

A. Entente d'exclusivité

Gabriel rappelle que c'est essentiellement l'offre qu'on a reçu l'an dernier. On a 100 caisses de bières si on signe, et pas de bière si on ne signe pas. On est libre d'aller où on veut si on signe pas, sinon faut se limiter aux places nommées dans le contrat. La seule réserve qu'il avait c'était le nombre de places restreints. Là on a Société mixologique qui se rajoute.

William demande à Gabriel si c'est simplement un minimum et qu'on est déchargés de l'obligation après. Gabriel répond que non.

Véro indique que ce qu'elle croyait, c'était qu'on n'avait pas le droit de faire de publicité.

Gabriel indique que de toutes façons, on peut maintenant aller au pub universitaire et qu'on n'a que des avantages à signer l'entente. Il explique qu'en ce qui a trait au pub universitaire, c'est un bar mixte, mais l'AED doit faire la promotion des produits Labatt.

William demande si ça lie uniquement l'association ou si ça lie également les comités

Gabriel répond que ça lie les comités et que c'est ça le problème dans sa négociation. Il a eu de la difficulté à négocier en raison de l'entente qu'a pris le comité des Law Games l'an dernier et qui les liait pour 2 ans. Les autres distributeurs n'étaient pas intéressés à octroyer cette dérogation.

Véronique indique que le Maurice permet de louer le "Charlotte" et de le réserver pour un groupe qui distribue uniquement les produits de l'entente.

Francis demande s'il y a la possibilité d'avoir un salon quelconque.

Gab indique qu'il a des offres pour louer des salles comme la baie de beauport, des chalets à Stoneham, érablières ou autres.

Will demande si les autres bars universitaires sont partie à l'entente.

Gabriel demande quels sont les bars universitaires

William répond qu'il y a le Pub universitaire, le Prolo, la Dérive, l'Exocytose et la Barak.

Gabriel indique qu'il va s'informer.

Christophe indique que considérant que c'est l'offre la plus intéressante, l'AED se dissocie de tout projet existant ou futur d'un comité ou organisme de faire un événement qui viole cette entente. Ce faisant, l'AED se refuse à effectuer toute publicité pour un tel événement, à y octroyer une commandite d'alcool et de reconnaître ledit événement comme un événement officiel de l'Association.

Christophe propose de signer l'entente d'exclusivité avec le distributeur Labatt.

Francis appuie.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Proposition adoptée à l'unanimité.

12. Vice-présidente aux affaires sportives

Caduc

13. Varia

Véronique indique qu'elle voulait faire des messages textes pour l'AEDiffusion. Elle tentera d'acheminer la table des matières de l'AEDiffusion avec un lien vers la page. Il faudra simplement qu'elle reçoive un courriel avec leur numéro de téléphone et leur fournisseur de réseau mobile.

14. Fermeture

Francis propose la fermeture à 20h30, appuyé par Gabriel Caire